

D. Et vous étiez le conseiller technique du ministère; il était censé suivre vos avis à cet égard?—R. Je ne saurais dire s'il était censé les suivre ou non.

D. Le ministère n'avait-il pas un autre conseiller technique à cet égard? Un autre a-t-il fait rapport?—R. Non, personne n'en a fait de ce genre, en tant que je sache.

D. On vous a mis à l'ouvrage? On s'attendait à ce que vous eussiez la compétence voulue pour faire rapport, je présume?—R. Je le crois.

D. Vous étiez le seul possédant une expérience d'un an et trois mois dans la fabrication des armes portatives en Angleterre?—R. Oui.

D. Vous étiez le seul ici qui possédiez cette expérience, n'est-ce pas?—R. Oui.

M. MacINNIS: Il n'a pas fait rapport sur l'usine Inglis.

*M. Green:*

D. Votre rapport sur l'arsenal de Lindsay était bien plus favorable que celui sur les usines du N.-C., n'est-ce pas?—R. Comme je l'ai dit, les constructions formant l'usine de Lindsay se prêtaient à ce genre de fabrication. Je n'ai pas été d'avis et je ne le suis pas que les usines du N.-C. étaient aménagées pour ce genre de fabrication.

D. Au début de votre témoignage vous avez dit quelques mots concernant les accessoires de la mitrailleuse Bren comme s'ils étaient distincts des pièces de rechange et constituantes; veuillez nous expliquer en quoi ils consistent?—R. Le trépied est le seul ayant une certaine importance. Il y a, naturellement, les tringles de nettoyage, les brosses de nettoyage, les burettes à huile et les boîtes en métal pressé pour le transport du magasin.

D. Est-ce ce qu'on appelle la caisse?—R. Non, la caisse est un autre accessoire; c'est la boîte de bois dans laquelle la mitrailleuse est emballée et expédiée.

D. Où peut-on se procurer ces accessoires?—R. Je ne saurais le dire en vérité. A ma connaissance on n'a pris aucune initiative pour les obtenir. Je présume que ces accessoires sont tout à fait réguliers; il n'y a rien de compliqué à leur sujet. Ce sont tous des objets se prêtant à des soumissions. Je crois que l'initiative qu'on a prise est en vue de les fournir. J'ignore vraiment où l'on peut se les procurer; cette question est du ressort du service d'achats du ministère.

D. Peut-on se les procurer au Canada?

M. McGEER: Il y a un renseignement qu'à mon sens nous devrions obtenir du capitaine Jolley à la prochaine séance: c'est un état des achats de machines en dehors du Canada pour l'usine Inglis pour la fabrication de la mitrailleuse Bren. On a soulevé cette question et je suis d'avis qu'elle devrait être élucidée.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, êtes-vous disposés à siéger à quatre heures?

M. BERCOVITCH: Plutôt à 4 h. 30.

Le PRÉSIDENT: Je pourrais mentionner que le témoin est capitaine. Nous allons lever la séance jusqu'à 4 h. 30.

A 1 h. 7 de l'après-midi le Comité suspend la séance jusqu'à 4 h. 30 de l'après-midi.